



L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 mars 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés : Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; Didier BERREZ pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Emmanuel ANGONIN

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Nombre de Membres en exercice : 19 | Votes pour : 19 |
| Nombre de Membres présents : 17 | Votes contre : 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : 19 | Abstention : 0 |

**Objet : Equipement sportif – Plateau sportif Terre d’Emeraude Communauté –
Projet de Foot 5 – Maîtrise d’ouvrage déléguée et plan de financement
prévisionnel**

- Vu l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire Terre d'Emeraude Communauté du 22 septembre 2021 définissant le plateau sportif jouxtant le gymnase de Moirans-en-Montagne comme d'intérêt communautaire ;
- Considérant la possibilité pour la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté de confier par convention la création de certains équipements relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, en l'espèce la commune de Moirans-en-Montagne ;
- Considérant le dispositif « 5000 terrains de sport » porté par l'Agence Nationale du Sport, en particulier le Fonds d'Aide au Foot Amateur (FAFA) associant la Fédération Française de Football pour des projets de Futsal et de Foot 5 ;
- Considérant l'intérêt de restaurer le plateau sportif existant en proposant un terrain Foot 5 selon les conditions techniques et d'accès énoncées par l'Agence Nationale du Sport et la Fédération Française de Football ;
- Considérant le projet de déploiement d'équipements porté par la commune en partenariat avec les clubs locaux, le lycée et collège Pierre Vernotte, les écoles primaires et l'accueil de loisirs, visant à favoriser la pratique du sport chez les jeunes mais également pour le grand public par un accès libre ;
- Considérant que le Foot 5 permettra de compléter largement cette offre ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la convention de délégation par laquelle la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté confie à la commune de Moirans-en-Montagne la création d'un équipement sportif de type Foot 5 sur le plateau sportif jouxtant le gymnase de Moirans-en-Montagne ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Travaux préparatoires (<i>extension de réseau, aménagement périphérique etc.</i>) | 20 000,00 € | Agence Nationale du Sport | 50 200,00 € |
| | | Fédération Française de Football | 30 000,00 € |
| Équipement complet Foot 5 | 80 250,00 € | Commune de Moirans-en- Montagne - Terre d'Emeraude Communauté | 20 050,00 € |
| TOTAL | 100 250,00 € | TOTAL | 100 250,00 € |

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec Terre d'Emeraude Communauté et à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'ANS et de la FFF.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,
Grégoire LONG

